

**REGLEMENT DU JEU LES CRUDETTEs**  
**« CRUDAYS HIVER 2025 »**  
**10/11/2025 AU 31/01/2026**

---

**ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société LES CRUDETTEs, SAS dont le siège social est situé ZI Saint Barthélémy, 45110 Châteauneuf-sur-Loire, immatriculée sous le numéro B 343 127 585 Orléans (ci-après « la Société Organisatrice »), organise en France métropolitaine (Monaco et Corse inclus), au Belgique et au Luxembourg, dans les magasins participants, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Crudays Hiver 2025 » (Ci-après "le Jeu") du 10/11/2025 (8h00) au 31/01/2026 (23h59). Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans ce présent règlement. Ce Jeu est accessible via l'url suivante : [www.jeulescrudettes.fr](http://www.jeulescrudettes.fr) (ci-après « le Site »).

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 1<sup>er</sup> jour de l'opération, résidant en France Métropolitaine (Monaco et Corse inclus), en Belgique et au Luxembourg, à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. Toute participation à ce jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir acheté 1 produit de la marque LES CRUDETTEs porteur de l'offre et de conserver son ticket de caisse qui sera demandé lors de la participation. Pour jouer il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel, de disposer d'une adresse e-mail électronique et d'un numéro de téléphone valide.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

**ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU**

Le jeu est ouvert sur la durée complète de l'opération, du 10/11/2025 (8h00) au 31/01/2026 (23h59) inclus dans les magasins participants à l'opération.

Le jeu est porté à la connaissance du public via des éléments publicitaires disposés dans les magasins participants à l'opération et sur des bandeaux promotionnels présents sur les packs des produits.

L'achat d'un produit LES CRUDETTEs permet la participation au jeu.

#### **ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le réseau Internet à l'adresse [www.jeulescrudettes.fr](http://www.jeulescrudettes.fr)

Pour participer, l'utilisateur doit :

1. Acheter 1 produit de la marque LES CRUDETTEES dans un magasin participant entre le 10/11/2025 (8h00) et le 31/01/2026 (23h59).
2. Se rendre sur le site [www.jeulescrudettes.fr](http://www.jeulescrudettes.fr) entre le 10/11/2025 (8h00) et le 07/02/2026 (23h59) inclus, muni de son ticket de caisse justifiant de l'achat d'un produit de la marque LES CRUDETTEES.
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires nécessaires à la participation du jeu ainsi que l'acceptation du règlement de jeu.
4. Télécharger une photo (ou un scan) du ticket de caisse justifiant l'achat d'un produit LES CRUDETTEES, datée entre le 10/11/2025 et le 31/01/2026 en entourant impérativement la date et la référence du produit.
5. Participer en cliquant sur « Je participe »

Si votre participation correspond à un instant gagnant alors le gagnant remporte l'un des lots mis en jeu (tels que décrit en article 6).

Le nombre de participation par foyer (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale) est limitée, à une par jour et par personne et sous condition de fournir pour chaque participation une preuve d'achat différente (date d'achat, produits concernés et enseigne concernée faisant foi). Il ne sera toutefois attribué qu'un seul lot par foyer. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants ayant procédé à des inscriptions multiples (par exemple en modifiant son nom de famille, son prénom et/ou son adresse électronique) ou à toute autre manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du Règlement. La participation au Jeu est strictement personnelle et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Jeu. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Jeu et ne pourront réclamer aucune dotation. Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ne sera pas prise en compte.

#### **ARTICLE 5 : MODE DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute, seconde précise. A ce moment précis une dotation est mise en jeu. Ainsi, si un des participants joue au même moment que l'un des instants gagnants, il gagne la dotation ; si aucun participant ne joue lors de cet instant gagnant, le premier participant qui joue après l'instant gagnant gagne la dotation. A cet effet, 1 instant gagnant sera proposé pendant la durée du jeu.

Dans le cas où plusieurs participants découvrent l'instant gagnant au même moment, seule la première connexion enregistrée sur le serveur sera considérée comme étant gagnante.

L'instant gagnant est prédéterminé de façon aléatoire pour toute la durée du Jeu, déposé chez l'huissier dépositaire du présent règlement.

Un premier e-mail de félicitations sera envoyé à l'adresse e-mail mentionnée lors de l'inscription. Il indique le délai de 7 jours ouvrés permettant la vérification du ticket de caisse téléchargé et la participation conforme du gagnant. Après vérification, un second e-mail de confirmation de gain sera

envoyé, et il sera le seul à faire foi pour l'obtention du gain. Les photos, impression d'écran et toute autre technique de conservation de l'image ne peuvent valider l'obtention du gain.

## **ARTICLE 6 : DESCRIPTION ET REMISE DES DOTATIONS**

### **6.1 Description :**

Sont à gagner, pendant la durée du Jeu et par instants gagnants :

- 1 voyage en Laponie pour 2 adultes et 2 enfants d'une valeur commerciale unitaire de 11 336,00€ TTC comprenant les vols A/R au départ de Paris et à destination de Rovaniemi, les taxes aériennes, les bagages en soute, les transferts A/R aéroport-hôtel, 5 nuits en hôtel 3 étoiles (base chambre double) à Rovaniemi, les petits déjeuner.

Des activités exceptionnelles pour découvrir la magie de la Laponie, une expérience à la nuit tombée avec un guide pour partir à la découverte des aurores boréales ! (vêtements d'hiver inclus : salopette, bottes et gants). Une balade en chien de traîneau à travers des paysages enneigés et visite du village du Père Noël.

Tous les participants résidents en France n'étant pas tombés sur un instant gagnant remportent :

- Des bons de réduction d'une valeur de 0,50 € valables sur les produits de la marque LES CRUDETTEs pendant 30 jours à compter de la date de téléchargement. Ces bons sont limités à 3 téléchargements par adresse IP.

Tous les participants résidents en Belgique et Luxembourg n'étant pas tombés sur un instant gagnant remportent :

- Un livret recettes numérique à imprimer à la maison.

Au total, 1 gagnant sera désigné. Il ne sera attribué **qu'une seule dotation pour cette personne** (même numéro de téléphone ou même adresse et même nom).

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

## **6.2 Remise de la dotation :**

La dotation sera attribuée par instant gagnant, réparti sur toute la période du jeu par déclenchement automatique et aléatoire du serveur de jeu.

Le gagnant recevra un premier e-mail de confirmation de participation à l'adresse mail indiquée lors de leur participation. A l'issu de ce mail, et après vérification de la preuve d'achat, le gagnant recevra un deuxième e-mail confirmant le gain.

Le gagnant pourra organiser son voyage par courriel, à l'adresse indiquée lors de sa participation, avec la centrale de réservation. (Dans un délai allant jusqu'à 6 à 8 semaines maximum après la fin du jeu).

Si le participant réside en France et ne tombe pas sur notre instant gagnant, il sera invité à télécharger son bon de réduction en cliquant sur « Cliquez ici pour télécharger votre bon de réduction offert ».

Si le participant réside en Belgique ou au Luxembourg et ne tombe pas sur notre instant gagnant, il sera invité à télécharger son livret recettes numérique.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées dans le formulaire, ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

## **6.3. Responsabilité :**

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en cas d'impossibilité de contacter le gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer la dotation correspondante à un autre participant.

Les dotations ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve à tout moment le droit de remplacer un lot proposé par un lot d'une valeur équivalente. Aucune contestation ni réclamation concernant les lots intervenant après la clôture du Jeu ne pourra être admise.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des mails d'information du gain à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant ou du fait d'un blocage relatif à l'opérateur ou au service de messagerie du gagnant.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute information d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'exclusion du gagnant au Jeu. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant lors de la remise de la dotation, dans la mesure où il est rappelé qu'aucune personne mineure ne pourra prétendre aux dotations mises en jeu dans le cadre des présentes.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de dotations sont interdits.

Les dotations qui, pour quelque raison que ce soit, n'auraient pu être attribuées, resteront la propriété exclusive de la Société Organisatrice qui pourra en disposer librement.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation restera quant à elle la propriété exclusive de la Société Organisatrice qui pourra en disposer librement.

## **Article 7 : RESPECT DES RÈGLES**

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalidier les gains de toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

#### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de trouver le point gagnant de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toutes les sessions du Jeu.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice fournira ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu présent sur le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous leurs moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des dotations soit conforme au règlement du présent Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des

gagnants, la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Jeu et dans la publicité accompagnant le présent Jeu. En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

## **ARTICLE 9 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS**

## **ARTICLE 10 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

### **10.1 PRÉAMBULE**

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

### **10.2 EXÉCUTION DU JEU**

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation au jeu, la société organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

### **10.3 QUELLES DONNÉES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITÉES LORS DE VOTRE PARTICIPATION AU JEU ?**

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :
  - Le nom
  - Le prénom
  - L'e-mail
  - Le téléphone mobile
  - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP, ville et pays)
  - La ville du magasin d'achat
  - L'enseigne de magasin concernée par l'achat
  - La preuve d'achat
- En cas de réclamation :
  - Le nom
  - Le prénom
  - L'e-mail
  - Le téléphone mobile
  - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville et pays)
  - La carte d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle). Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

### **10.4 POURQUOI LES DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?**

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
  - L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
  - L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par la Société Organisatrice

## **10.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MON CONSENTEMENT ?**

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement la société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régit par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, les gagnants autorisent expressément l'Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs Lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juillet 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

LES CRUDETTE  
Direction Marketing  
Jeu internet « **Crudays Hiver 2025** »  
ZI Saint Barthélémy  
45110 Châteauneuf-sur-Loire

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

L'agence 5<sup>ème</sup> Etage, situé au 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000 ORLEANS, nommé en tant que DPO, Maître Marc Lelièvre, huissier de justice à Orléans dont l'étude est située au 5 rue de la Lionne à ORLÉANS.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

## **10.6 COMMENT SERONT TRAITÉES LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT JEU ?**

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la société Organisatrice.

Le participant est informé que la société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent Jeu, et seulement dans les cas où cela est strictement nécessaire. Leurs coordonnées pourront être communiquées à titre gratuit, sur simple demande auprès de l'Agence 5<sup>ème</sup> Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans. En pareil cas, nous nous engageons

à faire respecter par lesdits prestataires et sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données que celles nous incombant

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

#### **10.7 QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES ?**

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du Jeu. A la fin du jeu l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la société organisatrice se réserve le droit de conserver pour une durée de 3 ans à compter de la fin du jeu, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du jeu afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

#### **10.8 CONCLUSION**

Pour participer au jeu, le participant devra valider et donner consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

*« J'accepte le présent règlement de jeu et pour les besoins du jeu, j'autorise la société Les Crudettes à collecter mon nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse postale complète, adresse et code postal du magasin ainsi que l'enseigne concernée par l'achat. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent jeu. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération ».*

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins commerciales dont la formulation est la suivante :

*« Je consens à ce que les données recueillies pourront être transmises et exploitées par la société Les Crudettes à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre de ce présent jeu sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la validation de la participation ».*

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

#### **Article 11 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT & DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE JEU**

Le participant reconnaît que le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la lionne à ORLÉANS (45000).

## **ARTICLE 12 : LITIGES**

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. Il est rappelé que le présent règlement reste disponible en libre accès sur le Site de jeu.

### **Extrait de règlement :**

Jeu avec obligation d'achat organisé par la société LES CRUDETTEs, du 10/11/2025 au 31/01/2026 inclus, ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus), en Belgique et au Luxembourg. Pour jouer, il est nécessaire d'avoir acheté 1 produit de la marque LES CRUDETTEs porteur de l'offre et de conserver son ticket de caisse qui sera demandé lors de la participation. Rendez-vous sur [www.jeulescrudettes.fr](http://www.jeulescrudettes.fr) avant le 07/02/2026 23h59 ; remplissez votre formulaire et télécharger une photo de votre ticket de caisse. À gagner : 1 voyage en Laponie pour 2 adultes et 2 enfants d'une valeur commerciale unitaire de 11 336,00€ TTC, des milliers de bons de réduction et des livrets recettes numériques. Voir modalités et règlement complet sur [www.jeulescrudettes.fr](http://www.jeulescrudettes.fr). Droit d'accès, de modification et de retrait de vos données personnelles sur demande formulée par mail à [contact@lescrudettes.com](mailto:contact@lescrudettes.com) en précisant l'intitulé du Jeu Internet « Crudays Hiver 2025 ». Le règlement complet est déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEIL, 5 rue de la lionne à Orléans (45000) et disponible en libre accès sur le site de jeu.